

**LE DIRECTEUR ACADEMIQUE DES SERVICES DE L'EDUCATION NATIONALE DE L'YONNE**

- Vu le Code de l'éducation notamment l'article D321-8
- Vu le décret n° 2005-1014 du 24 août 2005 relatif aux dispositifs d'aide et de soutien pour la réussite des élèves à l'école
- Vu l'arrêté ministériel du 5 décembre 2005 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission départementale d'appel des décisions relatives à la poursuite de la scolarité à l'école primaire

**ARRÊTE**

**Article 1er :** La composition de la commission d'appel fin de 3<sup>ème</sup> est la suivante :

**REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION**

**MEMBRES TITULAIRES**

**Présidente :** Madame ROMANOWSKI Nathalie, principale du collège Albert Camus à Auxerre, représentante du directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Yonne

Monsieur MATHIRON Jean-Christophe, principal du collège Champs plaisants à Auxerre

Madame VIGNERON THIEBAULT Caroline, principale du collège Jean-Roch Coignet à COURSON LES CARRIERES

Madame BERTONI Anne, professeure certifiée de lettres modernes au collège Leroi Gourhan à Vermenton et Paul Bert à Auxerre

Madame BATLLO Mélanie, professeure certifiée de lettres classiques au collège Leroi Gourhan à Vermenton

Monsieur LAMOTTE Nicolas, conseiller principale d'éducation la croix de l'Orme à Montholon

Madame PERRIER Anne, conseillère principale d'éducation au lycée Vauban à Auxerre

Madame GUILLEROT Laëtitia, directrice du CIO d'Auxerre

**REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVE**

**MEMBRES TITULAIRES**

M. MOISON Mickael, représentant de la Fédération des Conseils de Parents d'élèves (FCPE)

N..... représentants de l'Association des Parents d'Elèves de l'Education Publique (PEEP)

**MEMBRES SUPPLEANTS**

N.... représentants de la Fédération des Conseils de Parents d'élèves (FCPE)

N.... représentants de l'Association des Parents d'Elèves de l'Education Publique (PEEP)



**ACADÉMIE  
DE DIJON**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de l'Yonne**

**Article 2 :** La commission d'appel peut s'adjoindre en tant que de besoin les services de Madame SQUILLARIO Astrid, conseillère technique de service social, conseillère technique de l'inspecteur d'académie représentée par Monsieur VAUCAMPS Yann et de Madame LEGROS Vanessa, infirmière scolaire aux collèges Paul Bert à Auxerre et Denfert Rochereau à Auxerre.

**Article 3 :** Les membres de la commission d'appel sont désignés pour la durée d'un an. Le présent arrêté prend effet à sa date de publication.

**Article 4 :** Le secrétaire général de la direction académique de la DSDEN de l'Yonne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site web de la DSDEN de l'Yonne ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Yonne.

Fait à Auxerre, le 27 mai 2025

Le directeur académique des services  
de l'éducation nationale de l'Yonne,

  
Jean-Baptiste LEPETZ